L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 18 MARS.

La Loi relative à la Compagnie des Levées.

Cette Pseudo-Législature, bien que privée de tout pouvoir, puisqu'elle a été déclarée frauduleuse et illégale par le comité d'enquête du Sénat des Etats-Unis, et par le Sénat lui-même, qui n'a pas voulu reconnaître son sénateur élu, aurait pu du moins prouver qu'elle était animée de quelques bonnes intentions pour le bien de l'Etat. Elle n'en aurait pas été plus légale, mais elle eût eu droit à quelques égards de la part de l'opposition et la presse locale eût pu la traiter avec plus de considération et d'estime. Cette préoccupation n'a pas été la sienne, et la Pseudo-Législature a discuté, voté et décidé avec le même aplomb, la même assurance et la même indifférence pour les intérêts publics que s'il se fut agi de choses étrangères à ce pays ou de choses ne concernant que les intérêts du parti qu'elle représente. Nous en avons vu la preuve dans sa législation à l'égard des Ecoles publiques, nous en voyons une autre preuve dans sa législation relative à la fameuse Compagnie de Levées qu'elle avait voulu réduire tout d'abord à néant pour séduire le peuple et le convaincre de ses intentions de réforme.

Eh bien, qu'a-t-elle fait à ce sujet? Beaucoup de bruit d'abord et en définitive rien. Elle a accepté purement et simplement le contrat passé entre 16 membres fondateurs de la compagnie et le gouverneur Warmoth, en ajoutant seulement que des travaux de terre pourront être substitués à des travaux de bois en certains endroits désignés par une commission, lesquels travaux seront d'égale valeur, ce qui est tout-à-fait insignifiant pour l'intérêt des contribuables et celui de l'Etat. Toutes les taxes restent ce qu'elles étaient et, pour le moment, il n'y en a pas moins de trois: la taxe pour former le "fonds de construction" de levée, la taxe pour former le "fonds de réparation" de levée, enfin la taxe pour l'intérêt et le rachat du million de piastres émis en bons par le gouverneur pour remplacer les taxes de levée qui n'ont pas été collectées en 1871.

On retrouve encore ici les conséquences de cet abominable système de subvention qui consiste à faire faire des travaux par des compagnies industrielles sans moyens pécuniaires.

C'est l'Etat qui fait tous les frais et ce sont les spéculateurs qui en profitent. Les taxes sont levées pour eux; si l'entreprise a du succès, ils la poursuivent; et si elle n'en a pas, ils l'abandonnent en laissant l'Etat chargé des bons, des intérêts et des dettes provenant de leurs mauvais projets. Voici un nouvel exemple de cette duperie.

Dans l'affaire des levées, par qui seront déterminées les sommes à assesser pendant 21 ans sur toutes les propriétés personnelles et réelles de l'Etat? Elles seront déterminées par une commission composée de trois membres, l'un nommé par les directeurs de la compagnie elle-même, le second nommé par le gouverneur et le troisième par le gouvernement ou par le Président des Etats-Unis. Si ce dernier fait défaut, les deux autres pourront décider les questions avec la même autorité que s'il était présent; par conséquent les contribuables sont entièrement livrés à leur merci.

Et ces taxes ne sont pas peu de chose. La première, celle qui doit composer le "fonds de construction," n'est pas limitée; elle n'est pas même indiquée approximativement, car il est dit dans la section relative à cette taxe, que l'auditeur lèvera annuellement et fera collecter, de la même manière que les autres taxes d'Etat et par les mêmes officiers, une somme suffisante pour couvrir les frais de toutes les levées dont la construction sera requise par les commissaires dans leur rapport annuel, avec 20 pour cent en sus pour suppléer au déficit des collections. Or, qui peut savoir à quel coût s'élèveront ces constructions? Chaque année il faudra faire des travaux nouveaux, le Mississipi, ses affluents et les bayous nécessitant toujours des transferts de digues, suivant la dévastation des courants. On sera donc, pendant 21 ans que doit durer le contrat, soumis, quant à cette taxe, à l'appréciation de trois hommes et même de deux, dont l'un, il ne faut pas l'oublier, est à la nomination des directeurs de la compagnie. On n'aura pas d'autre garantie d'économie et de bonne foi.

L'autre taxe, celle qui doit constituer le fonds dit de réparation, est limitée à deux dixièmes de 1 pour cent. La troisième taxe, pour payer le principal et l'intérêt des bons avancés par l'Etat pour les soi-disant taxes non collectées en 1871, est fixée à un demi-mill à la piastre; elle sera levée et collectée sur toutes les valeurs mobilières et immobilières de l'Etat, et durera jusqu'à ce que cette subvention déguisée soit récupérée par l'Etat.

Dans le premier bill passé par la Législature de 1871, les travaux devaient se payer au taux de 60 cents par yarde cube; le second bill a réduit le prix de ces travaux à 50 cents. Mais cette réduction n'a pas été faite par la pseudo-Législature; elle a été faite par la Législature précédente, en sorte que celle de Kellogg n'y est pour rien. Nous le répétons, la pseudo-Législature a approuvé le contrat passé, en vertu de la loi, entre les 16 fondateurs de la Compagnie de Levée et le gouverneur Warmoth.

Si l'on tache d'évaluer, ce qui est assez difficile, le total des taxes annuelles dont nous venons de parler, on verra qu'il s'élèvera au moins à la hauteur de la taxe des écoles pour les contribuables de la paroisse d'Orléans. Il faut donc s'attendre à payer une addition de 30 cents par 100 piastres à nos taxes actuelles d'Etat, et ce total de 30 cents pourra être de beaucoup élevé suivant le devis rapporté chaque année par la commission des trois ingénieurs ou des deux ingénieurs si le président ou le gouvernement des Etats-Unis néglige de nommer le sien.

Quant à la Compagnie, elle ne court aucun risque. N'ayant pas mis de capital en jeu, elle ne craint pas de perdre un cent, et si elle peut faire exécuter les travaux pour moins de 50 cents par yarde cube, elle profitera de toute la différence. Il y a des constructions faciles à opérer et qui coûtent peu. L'Etat les payera comme si elles étaient très couteuses. On peut en dire autant des réparations. La Compagnie peut donc gagner on ne sait combien en cette affaire, et si par hasard elle y perdait ou qu'il y eut risque pour elle d'y perdre quelque chose, elle renoncerait immédiatement au contrat, sans crainte d'être poursuivie par personne. L'Etat a fait réellement avec elle un marché de dupe et la Pseudo-Législature a confirmé le marché.

— Le 22 février, jour anniversaire de la naissance de Washington, de nombreux drapeaux aux couleurs américaines flottaient aux fenêtres de beaucoup de maisons des quartiers des Champs-Elysées et de l'avenue du bois de Boulogne.

Place de l'Opéra, le club Washington était, le soir, resplendissant de lumières. Rue de Châteaudun, le consulat général des Etats-Unis était tout pavoisé.

A l'occasion de cet anniversaire, M. Washburne a donné un grand dîner diplomatique à l'ambassade. Ce dîner a été très brillant. M. Thiers qui était un peu enrhumé, s'était fait excuser ainsi que M. de Rémusat, mais Mme Thiers, Mlle Dosne et Mme de Rémusat se sont rendues à l'invitation.

Parmi les autres invités on remarquait lord Lyons, M. Olozaga, le prince et la princesse Orloff, le comte et la comtesse d'Arnim, M. Nigra, M. Belcarce, ministre de la république argentine, et Mme Belcarce, M. Hoffmann, premier secrétaire de la légation américaine, et M. Gratiot Washburne fils.

Aucun toast n'a été porté. La réception qui a suivi le dîner a été très nombreuse. Toute la colonie américaine est venue saluer M. et Mme Washburne. L'avenue du Bois de Boulogne était littéralement encombrée de voitures.

L'AFFAIRE DU BOIS DE BOULOGNE DE LILLE.—On connaît les bruits qui ont couru sur les révélations que certains condamnés auraient faites à la justice concernant l'affaire du Bois de Boulogne.

Voici, d'un autre côté, ce que dit l'*Indépendant de Douai*:

"D'après nos renseignements particuliers, Cuvelier et Butin, condamnés dans l'affaire du Bois de Boulogne, se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du Nord.

"Nous apprenons en outre que Connard, Maillier et Lelen, détenus provisoirement dans la maison d'arrêt de Douai, paraissent à mettre en cause le VICTOR, dont il a été question dans la dernière audience de la cour d'assises. Nous devons apporter les plus grandes réserves dans la publication des indications que nous avons pu recueillir à cet égard. Mais nous croyons pouvoir dire que ce *Victor* serait un marchand ambulant de la contrée qui aurait disparu; que le dit *Victor* était au même titre que Cuvelier un des chefs des *Chasseurs de la Citadelle* et que de lourdes charges pèsent sur lui. La justice, ayant eu connaissance des dires que nous venons de rapporter, a ouvert immédiatement une enquête au sujet des révélations faites par Connard, Maillier et Lelen."

LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE.

Les dépêches Havas contiennent ce matin la plupart des renseignements que nous avons donnés hier sur les affaires d'Espagne; mais rien de précis. Il faudra attendre l'arrivée des lettres et des journaux pour savoir à quoi s'en tenir sur les nouveaux troubles qui se sont produits à Barcelone.

Une ligne de télégrammes Havas dit ceci: "M. Echegaray, répondant à M. Collantes, ajoute que le gouvernement punira les excès commis à Montilla."

Or, quels sont ces excès qui ont motivé une interpellation et dont on n'avait pas parlé jusqu'ici?

Les journaux espagnols nous l'apprennent; ils ont été horribles. Voici ce que nous lisons dans les feuilles de Cordoue, ville située à proximité de Montilla:

"Malgré les efforts de républicains les plus respectables, des faits épouvantables ont eu lieu à Montilla.

"Les registres de la propriété ont été brûlés ainsi que plusieurs maisons appartenant à des conseillers municipaux; huit personnes ont été massacrées, toutes fort connues et estimables.

"Une lettre adressée à *la Epoca* ajoute qu'une des victimes, riche propriétaire de Montilla, fut affreusement mutilée; son corps fut ouvert au couteau et étalé au bout d'une corde fixée à la fenêtre de sa maison brûlée."

Ces récits sont reproduits par les journaux de Madrid de différentes nuances.

Ce n'est pas seulement à Montilla que des faits aussi regrettables et qui viennent à l'appui de ce que nous avons dit depuis le premier jour, — que la République n'aurait de pires ennemis que les misérables qui se servent de son nom pour assouvir des instincts criminels, — ont eu lieu. A Xérès aussi il y a eu des désordres, et le capitaine-général de l'Andalousie, M. Merelo, a dû expédier une dépêche à son gouverneur, lui ordonnant de traiter avec la rigueur la plus impitoyable ceux qui déshonorent, par leurs crimes, la République.

A Madrid il y a eu une certaine alarme à la suite de petites manifestations soi-disant républicaines, faites par quelques soldats ivres sortis des casernes de San-Mateo et Saint-Isabelle.

L'arrivée de Cluseret et d'autres personnages de sa trempe en Espagne paraît se confirmer; mais le gouvernement de Madrid, consulté par M. de Olozaga à ce sujet — ainsi que nous l'avons soutenu il y a trois jours, — a fait une réponse digne et assez rassurante par l'intermédiaire de M. Castelar.

Voici ce télégramme:

"En ce qui concerne les émigrés, ce gouvernement, composé lui-même d'émigrés, ne pourra pas leur faire un autre accueil que celui qu'il a reçu lui-même; mais, en ce qui concerne les communeux et les criminels, il saura respecter le principe de l'extradition. Les ministres de la République espagnole sont des hommes d'ordre et de gouvernement. donnez, de notre part, cette ferme assurance à M. le président de la République française."

ALSACE-LORRAINE.

Lunéville, 22 février.

Grand émoi en ce moment dans toute l'Alsace et la Lorraine.

Le gouvernement allemand vient de faire commencer les opérations du recrutement, qui ne devaient avoir lieu qu'au mois d'octobre, d'après les termes formels du règlement militaire.

Pour justifier cette mesure, l'administration s'appuie sur la nécessité de connaître à temps le chiffre du contingent de l'Alsace-Lorraine, afin de suppléer à son insuffisance prévue par des recrues tirées des autres parties de l'Allemagne.

Avec d'autres que des Prussiens, cette explication paraîtrait plausible; mais nous les connaissons trop ici pour nous faire quelque illusion à leur égard, et nous lisons clairement dans leur jeu.

Voici donc le but réel de cette infraction aux conventions militaires qui régissent les nouveaux pays de l'empire.

Le recrutement ne doit avoir lieu régulièrement qu'en octobre.

Or, les bras sont rares aujourd'hui en Lorraine et en Alsace, et, en présence des exigences du travail des champs, la jeunesse du pays s'était résignée à faire toute la campagne agricole, avec la résolution bien arrêtée, une fois les moissons rentrées, de passer en France pour échapper au service allemand.

Mais l'administration allemande avait prévu le cas, et, pour y couper court, elle a devancé l'appel de huit mois.

Grâce à cette mesure, tous les jeunes gens de la classe de 1873, au lieu de jouir, jusqu'au mois d'octobre prochain, du droit de libre émigration, se trouvent dès aujourd'hui ou se trouveront dans quelques jours, au plus tard, dans la situation de conscrits réfractaires désertant à l'étranger.

C'est la crainte des pénalités sévères auxquelles ils se trouveraient exposés, en même temps que sur l'urgence des travaux, que compte l'administration, pour arriver à un contingent qui ne soit pas, comme l'année dernière, un sujet de risée pour l'Europe.

Mais toutes ces habiletés n'aboutissent qu'à un sauve-qui-peut général, qui se produit en ce moment au lieu de se produire en octobre: la gendarmerie prussienne est sur les dents; tous ses efforts ne peuvent empêcher la jeunesse du pays de glisser entre ses doigts et de gagner la frontière par les sentiers de la forêt et de la montagne.

Il en résulte de la part de l'administration allemande un redoublement de mauvaise humeur et de vexations, non-seulement contre les Français qui se sont aventurés en Lorraine et en Alsace, sur la foi des paroles pleines de tolérance prononcées par le gouvernement allemand et répétées par toute la presse allemande.

C'est ainsi que tout récemment, dans un village des environs de Sarrebourg, un jeune français, âgé de vingt-trois ans, qui était venu passer quelques jours dans sa famille, a vu paraître un beau soir un gendarme qui lui a intimé l'ordre de se présenter le lendemain devant le directeur du cercle.

Le résultat de cette conférence a été pour le jeune Français, qui a fait bravement la campagne de France: 1° d'être mis au violon à Sarrebourg, en attendant que M. le directeur fût disposé à le recevoir; 2° de subir, de cet administrateur, de vifs reproches sur son entêtement à persister dans son option; 3° de retourner au violon attendre la décision de M. le directeur; 4° enfin d'avoir à quitter le territoire allemand dans les vingt-quatre heures.

Tels sont, en ce moment, en Lorraine, les privilèges attachés au titre de citoyen français.

On ne peut méconnaître, du reste, que le plus grand obstacle à la conciliation des esprits ne soit cette même administration qui a pour mission spéciale de s'y consacrer.

Dans cette voie d'irritation maladroite, je vous signalerai l'arrestation de M. de Laporte, dont le procès va faire pendant à celui d'About.

M. de Laporte, avocat à Strasbourg, est traduit devant le conseil de guerre pour insulte à la personne de l'empereur, dans une brochure dirigée contre un des journaux officieux de Strasbourg.

Autre mesure bien faite pour rallier les esprits et étendre aux pays conquis cette supériorité de civilisation dont l'Allemagne est si fière. Une commission a été nommée par le conseil fédéral pour préparer l'introduction en Alsace-Lorraine du *mille*, au lieu du système kilométrique actuel.

Cette déclaration de guerre au système décimal reçoit ici l'accueil qu'elle mérite.

Aux vexations déjà trop nombreuses de l'administration, il convient d'ajouter les accidents dus à sa négligence et les scandales résultant de son improbité.

On n'entend parler que d'accidents de chemins de fer, de percepteurs qui enlèvent leur caisse comme une simple pendule, de détournements commis à la poste; et si des employés officiels on passe à la vie privée des immigrés allemands, on ne peut être que frappé de l'énorme contingent qu'ils fournissent aux tribunaux et aux conseils de guerre.

Le crime le plus abominable jugé dans la dernière session a été commis par un jeune Allemand de quinze ans, né dans le Wurtemberg, qui a empoisonné et volé son frère, photographe à Haguenau, de complicité avec un apprenti de dix-huit ans, pour aller *s'amuser* à Nancy.

En voilà assez pour vous fixer sur les progrès que font en Alsace-Lorraine les projets de germanisation.

L'EXPULSION DE L'ÉVÊQUE MERMILLOD.—On nous télégraphie de Bourg, le 23 février:

"Une grande réunion, composée de près de 4,000 personnes de Genève, ville et campagnes, est venue protester contre l'exil de Mgr. Mermillod. Trois discours ont été prononcés. Mgr. Mermillod y a répondu. La réunion s'est tenue en plein air. Elle a acclamé la liberté religieuse, la patrie suisse et l'hospitalité française. Ordre parfait."

S. S. Pie IX vient d'adresser la lettre suivante à Mgr. Mermillod:

A Mgr. Mermillod, vicaire apostolique,

"Mon très-cher frère en Jésus-Christ,

"Je vous écris la présente lettre le dimanche de la Sexagésime et j'admire le docteur des nations, nous traçant en peu de lignes l'abrégé de sa vie, qui fut un tissu de tribulations et de zèle actif, de la part du saint Apôtre, et de secours et de faveurs extraordinaires de la part de Dieu.

"Voilà donc l'exemple placé devant vos yeux, imité par vous-même de la meilleure manière possible. Que Dieu vous assiste toujours, vénérable frère, vous, l'épiscopat entier et les millions de catholiques angoissés et opprimés, mais, avec l'aide de Dieu même, jamais vaincus.

"Je vous bénis de tout cœur, vénérable frère, vous et tout le bon peuple que vous dirigez et que je recommande toujours au Seigneur dans mes pauvres prières.

"PIE IX, Pape.

"Du Vatican, 1873."

M. de Pontmartin étudie, dans la *Gazette de France*, une figure littéraire bien peu connue de notre temps, et qui mériterait de l'être davantage. Mlle de Scudéry a eu des traits dignes des meilleurs écrivains du bon temps. En voici un:

"Lorsque l'amitié devient amour dans le cœur d'un amant, ou, pour mieux dire, lorsque cet amour se mêle à l'amitié sans la détruire, il n'y a rien de si doux que cette espèce d'amour; car tout violent qu'il est, il est pourtant toujours un peu plus réglé que l'amour ordinaire; il est plus durable, plus tendre, plus respectueux et même plus ardent, quoiqu'il ne soit pas sujet à tant de caprices tumultueux que l'amour qui naît sans amitié. On peut dire, en un mot, que l'amour et l'amitié se mêlent comme deux fleuves, dont le plus célèbre fait perdre le nom à l'autre."

AFFAIRE BAZAINE.

D'après le *Daily Telegraph*, de Londres, le nombre des témoins qui ont comparu dans l'instruction préparatoire s'est élevé à 140. Sur ce nombre, 600 seulement seront appelés à comparaître devant le conseil de guerre."

Quant à ce conseil, il n'est pas encore formé. Le choix des membres présenterait au gouvernement, qui, toutefois, il sera connu qu'au dernier moment.

Le rapport du général Rivière comprend 400 pages. Il est actuellement entre les mains du général Pourcet.

Il ne faut pas compter que ce procès ait lieu avant le mois prochain. Les formalités judiciaires sont loin d'être remplies. Bien des questions intérieures et extérieures s'opposent à un jugement rapide. Il est inutile aujourd'hui d'en faire connaître la nature, quelque grande que soit l'anxiété du public et particulièrement des braves habitants de Metz et des soldats de l'armée du Rhin. Ce que l'on peut seulement avancer, d'après ce qui a pu transpirer de cette consciencieuse instruction, c'est que les conclusions du rapport sont terribles pour le maréchal.

On sait que la défense est confiée à Me Lachaud, mais M. Thiers aurait voulu que celui-ci cédât la place à Me Allou. Deux tentatives successives, mais vaines, ont été faites auprès de l'honorable avocat pour le faire entrer dans ces vues, et nous n'avons pas besoin de dire que Me Allou porte trop haut le respect de sa profession pour se prêter à une tactique qui ne serait autre qu'un acte de concurrence. On dit maintenant que Me Allou sera adjoint à Me Lachaud, avec le consentement de ce dernier. Celui-ci traiterait la question politique et celui-là la question militaire.

La défense de Me Lachaud portera sur la question d'honneur et de responsabilité. Cette défense s'appuiera sur les dépêches, et les lettres émanant de personnages ayant joué un rôle dans le drame politico-militaire qui a suivi la capitulation de Sedan. Le défenseur compte aussi se servir des procès-verbaux des conseils de guerre tenus à Metz. Le dernier procès-verbal surtout est appelé à faire sensation, en ce qu'il fera connaître l'opinion de certains généraux sur l'opportunité de la capitulation.

Le général Rivière ne se montre rien moins que bienveillant pour le maréchal, et son rapport s'attache à montrer l'accusé jouant un rôle politique à son profit.

Une des accusations portées contre le maréchal était celle d'avoir laissé prendre les drapeaux dans l'arsenal. L'accusé a répondu qu'il avait donné au général Soleille l'ordre de brûler ces drapeaux. Le général, interrogé par une commission rogatoire, répondit qu'il "*n'avait pas souvenir d'avoir reçu cet ordre.*" Mais sur la déclaration du général Desvaux, qui a affirmé que l'ordre avait été donné en sa présence, le général Soleille, très malade à son premier interrogatoire, — a reconnu qu'en effet cet ordre lui avait été intimé.

Ce procès sera fertile en incidents. Il en est un fort curieux: il sera établi, dit-on, que trois officiers avaient tramé un complot pour renverser le maréchal et le remplacer par un comité de défense.

Le maréchal n'a plus auprès de lui que le capitaine Clapeyron, son parent. Ses deux aides de camp ont été éloignés par ordre du général Rivière, qui ne laisse plus pénétrer personne auprès du prisonnier.

VICTOR EMMANUEL A SON FILS.

Voici la lettre que le roi Victor-Emmanuel écrivit à son fils en réponse au télégramme par lequel ce dernier lui manifestait l'intention bien arrêtée d'abdiquer:

Sire,

Mon fils chéri,

L'accomplissement d'un devoir volontairement accepté ne saurait obliger à persister dans un sacrifice impossible.

Un télégramme de Votre Majesté m'annonce que sa position est devenue intolérable. Nous n'aurions donc garde de désapprouver le projet d'abdication qu'elle a formé depuis longtemps.

Il vaut mieux s'assurer, par une retraite volontaire, l'affection durable et reconnaissante de la noble nation espagnole que de rester exposé à toutes les chances incertaines de la fortune sur l'arène mouvante des partis agités. Il vaut mieux rentrer modestement dans la vie privée que courir le danger de violer la sainteté des serments.

Les exigences politiques ont forcé Votre Majesté à renoncer à ses droits éventuels et, grâce à Dieu, très éloignés à la couronne d'Italie; mais elle a conservé intacts tous ceux qu'elle avait à notre affection et à celle de tous les Italiens.

Rien ne doit plus contribuer à soutenir Votre Majesté dans les pénibles circonstances où elle se trouve que la pensée de l'accueil empressé qui l'attend, elle, son auguste épouse et les princes royaux, de la part de notre cœur paternel, de notre inaugurable famille et de la nation tout entière.

Nous approuvons entièrement le choix de la ville de Turin qu'a fait Votre Majesté pour y fixer sa demeure. Cette ville a mérité, par ses nombreux témoignages anciens et récents de fidélité envers nous, cette preuve d'affection.

De notre capitale de Rome, le 5 février 1873.

VICTOR EMMANUEL.

CAFÉ ENGLOUTI DANS LA MER A SMYRNE AVEC 150 PERSONNES.—On écrit de Smyrne à la date du 11 février, à la *Turquie*, de Constantinople:

"Un épouvantable malheur, une catastrophe sans précédent, vient de jeter la désolation dans notre ville.

Le long du rivage où se construit le quai, il existait et ils existeront jusqu'à ce que le progrès de cette construction les fasse tous disparaître, un grand nombre de cafés bâ is sur pilotis qui, par leur situation au bord de la mer attiraient une foule de monde. Celui de la *Kiosto* se distinguait parmi tous les autres par la variété des distractions qu'il offrait à ses habitués, c'était de tous les cafés chantants de la ville, le plus fréquenté. Cependant l'industriel qui l'exploitait voyait bien que les pilotis sur lesquels il reposait tombaient de vétusté. Bien plus, MM. Duesand l'avaient prévenu. Ils avaient prévenu l'autorité, écrit à ce sujet à Constantinople, et le 24 janvier ils avaient adressé une dernière lettre à son propriétaire pour lui dire le danger auquel le public était exposé. Rien n'a fait:

Dimanche, à dix heures du soir, la *Kiosto* était encombrée: une compagnie d'acrobates y donnait une représentation, et plus de deux cents billets avaient été placés. A ce moment, un certain mouvement se produit et les vitres se brisent. Les spectateurs se lèvent et veulent s'en aller; plusieurs mêmes s'en vont; mais le directeur du café cherche à les ramener et parvient, par ses assurances, à tranquilliser les autres. On se rassoit lorsqu'un craquement se fait entendre; le pilotis cède, le bâtiment s'affaisse, et un cri d'épouvante s'échappe de toutes les poitrines. La clameur désespérée se répand au loin, puis c'est le silence.... le silence de la mort.

La mer en cet endroit est assez profonde; le fond en est vaseux, et les malheureux qui y avaient enfoncé au milieu des débris se voyaient fermer toute issue de sauvetage par la toiture qui surplombait sur l'écroulement. Tout le quartier fut en un instant debout, des secours accoururent. Mais que pouvaient faire quelques bateliers par mer, quelques gens du côté de la terre, au milieu de cette terrible catastrophe. Pour la dépeindre, un mot en fera ressortir la navrante réalité: Jusqu'à hier au soir on avait retiré soixante-trois cadavres, ce matin on en a encore retiré une dizaine, et d'après les réclamations des familles on craint qu'il n'y ait une quarantaine encore au fond de la mer.

"Les victimes appartiennent à toutes les nationalités. Il y a parmi elles des Turcs, des Grecs, des Juifs, des Arméniens. Plusieurs personnes venues d'Aïdin et de Cassaba, en partie de plaisir, se trouvent dans le nombre. Des scènes désolantes se sont passées et se passent encore. Des pères et des mères pleurent des fils uniques."

L'AFFAIRE DE LA RUE DE SURESNES.—Voici les condamnations prononcées par le tribunal de police correctionnelle:

La veuve Augustine Rondy, pour excitation habituelle à la débauche de filles mineures, à deux ans de prison et 400 francs d'amende.

La femme Strassack, pour le même délit, à treize mois de prison et 300 francs d'amende.

La femme Lambron, pour avoir, outre sa complicité dans les faits reprochés aux deux premières prévenues, facilité la débauche de sa propre fille, à 3 ans de prison, 500 francs d'amende, et à l'interdiction pendant dix ans de tout droit de tutelle et de curatelle.

Le sieur Eppinger et la fille Brocard déclarés coupables de complicité dans les actes de proxénétisme de la veuve Rondy, ont été condamnés chacun à huit mois de prison et 100 francs d'amende.

La sœur de la veuve Rondy, Léontine Lecomteux, a été acquittée, ainsi que le sieur Odier, "vu, dit le jugement, le certificat des médecins constatant qu'il est atteint d'un commencement de paralysie du cerveau, et vu le jugement d'un autre tribunal qui vient de prononcer son interdiction."

Eppinger et la fille Brocard, qui s'attendaient à un acquittement, ont été vivement impressionnés par le jugement qui les condamnait. Les autres, qui s'attendaient à leur sort, ont entendu avec calme le jugement qui les frappait.

Le *Courrier de France* annonce la nouvelle d'un cruel accident dont aurait été victime la mère de l'ex-impératrice Eugénie.

"Une lettre de Madrid annonce que la mère de l'ex-impératrice Eugénie, la comtesse de Montijo, qui habite toujours Madrid, est devenue subitement aveugle."

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.
[illegible] MARDI, 18 mars 1873, LA VIE DE BOHÈME [illegible]

Théâtre National.
SIX SOIRÉES ET UNE MATINÉE.
Retour de la Troupe favorite et variétés des MARTINETTI-RAVEL.
Double combinaison d'Acteurs et Pantomimes. Un Ballet-Bouquet de Von Hamme.
MARDI SOIR, 18 MARS 1873,
La charmante opérette intitulée: WER ISTT MIT? (ou Qui dînera?)
Après cela, le joli BALLET EGYPTIEN. Et la dernière soirée de
FAT A CAKE. — No 2 — FAT A CAKE.
Demain—MERCREDI—Le Bénéfice double de LOUIS BILLON-VON HAMME et A. VON HAMME, avec un programme nouveau.
Prix—comme d'habitude. 18 mars—1f

Théâtre National.
AVIS EXTRAORDINAIRE.
Mercredi, 19 Mars 1873.
Le Bénéfice Double de LOUISE BILLON-VAN-HAMME (Première Danseuse), — Et de — A. VAN-HAMME (Premier Danseur et Maître de Ballet), Grand et Nouveau Programme, CHRISTOPHE COLOMB, Un Nouveau Ballet, Et le Beau et Pittoresque Ballet-Pantomime intitulé: LES BRIGANDS — ou — L'Attaque de Minuit, Représentant les Tableaux du Louvre, à Paris.
On peut, maintenant, retenir des places. Tous les billets pris donnent droit au porteur à une place réservée sur leur présentation au bureau du contrôle. 18 mars—2f

Théâtre St-Charles.
Propriétaire .... BEN DE BAR
Seconde soirée du célèbre DOMINICK MURRAY.
Mardi Soir, 18 Mars, ESCAPED FROM SING-SING.
Vendredi—Bénéfice de M. MURRAY. Samedi—Matinée MURRAY.
L'ouverture commence à 7 heures et demie. 18 mars

Académie de Musique.
Propriétaire et Directeur .... D. BIDWELL
Trésorier .... J. KITTREDGE.
MINSTRELS DE CARL WAGNER.
PROGRAMME IMMENSE
Pour Aujourd'hui, Dimanche Soir.
ENGAGÉS POUR DEUX SOIRS DE PLUS, Lundi et Mardi, 17 et 18 mars 1873.
Changement Complet de Programme. 16 mars

Académie de Musique.
Mercredi, 19 mars 1873, BÉNÉFICE DE MLLE. LOUISE HAWTHORNE.
Où l'on donnera une pièce de société entièrement nouvelle, écrite expressément pour elle, intitulée, NOBILITY. 16mars

Académie de Musique.
Samedi soir, 22 mars 1873, BÉNÉFICE DU COMÉDIEN FAVORI DU PUBLIC, ROLAND REED.
Comédie, Burlesque Drame. COUSIN'S HAN'S VISIT TO MARDI GRAS. NILSSON. LONE STAR OF TEXAS, Or the BATTLE OF SAN JACINTO, A la demande générale, MLLE. LOUISE HAWTHORNE Récitera, en costume, "The Maniac." REED dans le rôle de MAN et dans celui de NILSSON et de GINGER. 16mars

Théâtre des Variétés.
LAWRENCE BARRETT.
Lundi—HAMLET.
Mardi et Mercredi,—Matinée—ROSEDALE.
Mercredi soir—RICHELIEU.
Jeudi—THE MARBLE HEART.
Vendredi—Bénéfice de Lawrence Barrett, THE WONDER.
Samedi, Matinée—HAMLET.
Samedi Soir—THE WONDER.
Lundi 24 Mars—Bénéfice de Frederic Robinson.
Directeur .... Loraine Rogers. 16mars

Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 40 de rue St-Charles,
EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,
Aux Nos. 122 à 130 de la rue des Magasins.
SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils;
MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets;
GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons à l'attention particulière du public le Sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de Sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur Sirop de table. 1 mars—1an

MADAME ALABAU,
91 CONTI .... CONTI 91
Champion Costume Store of America.
VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs, tels que: Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.
— AINSI QUE —
25 Armures, Coqs, Meutres, Démons, Singes Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.
Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi-Gras passé.
Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.
Ne vous trompez pas de magasin.
91 .... Rue Conti 91
1er déc au 19 mars—

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

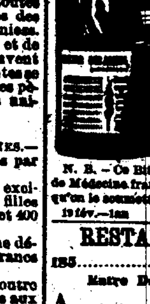

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19 fév.—1an

RESTAURANT VICTOR,
135 .... RUE CANAL 135
Entre Dauphine et Bourgogne.
A partir du 1er Février:
Dîners à $1 25.
Potage, quatre plats au choix. Dessert, Café, une demi bouteille de vin.
Déjeuners à 75 cts.
Trois plats au choix, Dessert, Café au Lait, ou demi bouteille de vin. [illegible]
[illegible] 21 jan—1m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
155 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.
MME H. RAUSSET, Accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement ses clientes qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures. [illegible]
Consultations régulières tous les jours de 10 à 3 P. M. H. RAUSSET. 28 fév—1m mar,jeu,dim

Mousse noire de première qualité.
EN magasin et à vendre par S. FERNANDEZ, & Co. 7 mars—1f 128 Vieille Levée.

Semence de Riz de Charleston,
SEMENCE DE RIZ, de choix, Golden Seed et White Seed, en magasin, et à vendre par S. FERNANDEZ & Co. 7 mars—1f 128 Vieille Levée.

LUMIERE. LUMIERE.
Machines à Gaz Barbarin, PERFECTIONNÉES.
Pas de Feu. — Pas d'usage d'Acides.
AYANT acheté tout le matériel, les outils, etc., de la Compagnie de Gaz Barbarin de la Louisiane, [illegible]
[illegible] F. BONNET.

CAZADE & CROOKS,
No 38 Beaver Street, NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO. [illegible] EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., [illegible] COGNAC [illegible] WASHINGTON MORTON, [illegible]

DIVERS.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — [illegible] mars 1873.—Une assemblée des Actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du [illegible], LUNDI, 21 avril prochain, pour prendre en considération [illegible] de la Charte. Par ordre de la Direction. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.—No. 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 11 mars 1873.—Avis est donné que l'élection annuelle de onze directeurs [illegible] LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible]

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton, Levée, Nouvelle-Orléans, 5 mars 1873. — A une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, lequel sera payable le 10 mars courant. 7 mars—1éf. J. V. CHAFFRY, Secrétaire.

Avis.
BUREAUX de la Succursale Louisianaise de la "Mound City Life Insurance Company." [illegible] No 22 de la rue Carondelet [illegible] J. R. SIMMES. F. H. HATCH.
Le soussigné continue l'agence de la "Mound City Life Insurance Company," aux bureaux établis, No. 22 de la rue Carondelet. 6 mars—1m F. H. HATCH.

LICENCES —ET— TAXES DE VILLE.
LE soussigné fait savoir à ses clients et au public qu'il se charge du paiement des LICENCES pour 1873, et aussi du règlement des TAXES DE VILLE arriérées—à des conditions avantageuses. Il a également en mains, pour les personnes qui désirent payer leurs Taxes elles-mêmes, des WARRANTS convenables qu'il vendra aux plus bas prix du marché.
J. CHAPUS,
No. 20, rue St. Charles,
28 fév—1m Entre Canal et Commune.

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 23 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount. 16 juin—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865. SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, A. PAILLET, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

Terres! Terres! Terres!
PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres de prix, sujets à l'Homestead Entry, situées dans la région des Opelousas et déclarées dernièrement, forfaites en faveur des Etats-Unis par la compagnie du Grand Chemin de fer de l'Ouest.
Une carte exacte des terres situées dans le Abear City et la base méridienne et une liste donnant une description des mêmes terres jusqu'à la rivière Sabine viennent d'être publiées. Elles sont en vente par M. H. Gascon, aux bureaux de l'arpenteur général, à la Nlle.-Orléans, Lte.
S'adresser au Lock Box 1031. Prix de la carte, $5; prix de la liste, $2.50.
On les expédiera, par la poste, sur réception du prix ou de traites sur le bureau de poste. 4 mars—1m mar 1 s

ED. L. ZELL, Fre de Sta.-Cruz. J. R. TOSCANO, En commandite.
ED. L. ZELL & CO,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Loa. Lock Box 371 de la rue de Poste. [illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER
BEST. SOLD BY GROCERS
CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, des ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sucrés. Elle est parfaitement pure et on peut toujours s'en servir. C'est le levain le MEILLEUR MARCHÉ du monde: IL SE CONSERVE pendant des années sous toutes les latitudes, à l'air comme sur terre. Cette poudre est d'un excellent usage pour les chefs de famille, les mineurs, les marins, les émigrants, etc.; c'est en un mot la meilleure POUDRE-LEVAIN pour la cuisine, le camp et le navire.
A vendre par tous les grocers et les marchands.
Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York. 6mars—3m, Mar.J.S.

Vente pour cause de départ.
P. DEJAN,
Coin des rues Quartier et Dauphine.
QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous de prix coûtant. Meubles de chambres à coucher complets, acajou, en noyer et en bois de rose, depuis $100 jusqu'à $800. Salons complets à Médaillons, en noyer, etc., depuis 20 jusqu'à 125 piastres. Le public est invité à venir visiter mes magasins et à profiter des grands avantages que je lui offre et que l'on chercherait vainement ailleurs. [illegible]—1 an

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre. 2août—1an

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 14 fév—3m

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.
E. F. MIOTON,
47 .... RUE ROYALE 47
AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.
Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 6 fév—3m

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

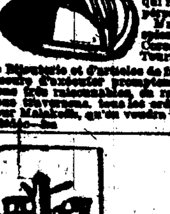

Mme BOUMARD, 170, rue du Canal,
Informe les dames, sa nombreuse clientèle et le public qu'elle est de retour de son voyage de France d'où elle a rapporté des articles d'une élégance et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient.
Mme BOUMARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, en raison de la crise que nous traversons, tous les ordres, pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier. 26déc—3m

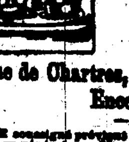

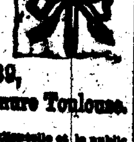

Rue de Chartres, 139,
Encoignure Toulouse.
LE soussigné prévient sa clientèle et le public en général que Mme BOUYER vient d'arriver d'Europe et du Nord avec un assortiment de marchandises, qu'il offre à 25 0/0 de réduction, telles que: Bijouterie en Bronzes, Bouclés d'oreilles, Broches, Médaillons, Montres et Chaînes de giles en or et en argent.

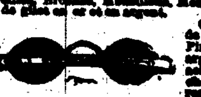

Grand choix de Lunettes et Pinces-nez, or, argent, écaille, acier—Pose et change les verres. Pendules en bronze, bronzées et dorées.
Orfèvrerie et argenterie par et en plaqué pour hôtels, restaurants et cafés. Réargenture de vieille orfèvrerie, de vieux couverts, etc. Spécialité pour les couverts cassés. Le tout garanti.
Le public est prié de venir examiner mon magasin avant que d'acheter ailleurs.
Réparations de montres, pendules, bijouterie, orfèvrerie, etc.
Achat de vieil or et vieil argent.
16déc—3m DMaJ C. BOUYER.

BANQUE DU PEUPLE.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.
LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:
A. SOCOLA, JOS. DAVIS,
P. JAUFROID, G. W. DUNBAR,
F. MERWIN, E. ENGLAND,
N. A LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN,
R. H. DAVIS, Président.
EMMA LANDRY, Caissier.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES, HENRY MERILH.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the Sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.
9 SOUTH WILLIAM ST. — NEW YORK. 26 & 28 ST. LOUIS ST. — NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
—ET—
IMPORTATEURS,
Nos. 29 ET 33, RUE BIENVILLE,
SEULS AGENTS DE
CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. S CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
A. DELUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château.
COGNAC.
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LARRONDE FRÈRES
CASTILLON 1814
ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.
GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 22 déc-

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. A. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux. 20 fév—1an

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20 .... les Rancliers $20
—Prix ordinaire $50—
LE DR. GEO. F. MALONEY, au No 158 de la rue du Canal, près de la rue Baronne, [illegible] Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il [illegible] garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. [illegible] 16fév—1an

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.
Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 5 nov—

Avis aux dames.
Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.
NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, notre salon de réception rue BARONNE, No 11, au 1er étage, où elles pourront envoyer les articles de toilette qu'elles auraient à faire teindre, nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, confections, châles, dentelles, rubans, ceintures, rideaux, étoffes d'ameublement, &c. &c.
Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail [illegible]
Teintures spéciales pour deuil garanties sans déteindre.
Les ordres de la campagne seront exécutés immédiatement, c'est-à-dire dans les [illegible]
[illegible] 2 fév—3m,1,3,5 E. BOURGEOIS & CO.

Avis.
LES actionnaires de "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PASCAL, gérant, pour recevoir leurs dividendes de la compagnie, aux Nos. 74 et 76 rue Poydras, pour recevoir leurs dividendes.
Nouvelle Orléans, 14 février 1873.
G. PASCAL, A. COUTIS, E. MARQUAZE. Commissaires Liquidateurs.
14 fév—1m

Sauvez vos jours et vos propriétés.
HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.
C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aucun genre de danger que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de saindoux.
[illegible]
Seuls Agents au Nouvelle-Orléans, BOSTICK & SEYMOUR, Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, [illegible]

HORTICULTURE FRANÇAISE.
Plants, Plants.
Grande exhibition de Plantes d'Europe [illegible] Camélias, Azalées, [illegible] Fruitiers [illegible]
S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 128 près Canal. 24déc—1m mars

Hommes Mariés,
ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!
Si vous mouriez demain,
COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants? [illegible]
Célèbres Machines à Coudre de Wilson.
[illegible] MACHINE WILSON est celle qu'il faut choisir, car elle coûte moins, elle est mieux faite que les autres, et nous nous engageons, par écrit, à la tenir en bon état
PENDANT CINQ ANS, GRATIS.
Nous donnons les Machines à Coudre à Pecuni et les vendons à des conditions avantageuses.
Pour les détails, s'adresser aux Agents, ou au WILSON SEWING MACHINE Co.
No 180 de la rue du Canal,
16fév—3m Nlle-Orléans, Lne.

MM. Sazerac de Forge & Fils,
d'Angoulême, (France),
Nous ayant nommé agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.
THOS. H. HANDY, & Co.
28 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS ET IMPORTATEURS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins [illegible]
Coin Vieille Levée et Bienville, 17 juil—1'6m Nlle-Orléans.

JULIUS LOEFFLER,
46 .... RUE ROYALE 46
POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en mains un [illegible] de lustres, de globes, etc.
Il se charge de rebronzer et remettre les [illegible] et les installations de toute espèce.
Son travail est garanti. 16fév—1 an

E. H. REYNES & BRO.
Variétés Alley—Cotton Exchange Building, Entre Commune et Gravier.
CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.
Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 22 fév—1an

Bouchons! Bouchons!
NOUS signalons à l'attention des marchands en bouteilles, des brasseurs et des marchands, l'assortiment suivant, que nous venons de recevoir [illegible] de Marseille—
[illegible]
J. A. BLAFFER & Co.
Aux Nos 21 et 23 de la rue Bienville, [illegible]

Chaudières à Sucre e du Tennessee
[illegible]
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN [illegible]
[illegible] E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

WM. CONNERY vs A. H. CORATS.
CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,830—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de mars 1873 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de mars 1873, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

GROCERIES
Le fonds d'une grocerie sise au No 10 de la rue Canal, entre celles du Canal et de la Commune, dans le Premier District de cette ville, ainsi que les meubles et effets qui s'y trouvent.
Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—18,21,23,27,29

HENRY M. STEWART vs Capt. G. SANILDO.
Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 26,539.
LE MEME VS. LE MEME.
Cinquième Cour de district pour la Paroisse d'Orléans—No 4,838.
LE MEME VS. LE MEME.
Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 4,808.
EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et au commencement des parties y intéressées, je procéderai le MARDI, dix-huit (18) de mars 1873, à cinq heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

GROCERIES
Le fonds d'une grocerie dans la rue Tonti, entre celles Dumaine et Ste-Anne, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16mars—14,16,18.

DAWES & FANNING vs LION & PINSARD (Achille Lion & Isidore Pinsard.)
CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1,890—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, deux Avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
SIX TERRAINS situés derrière cette ville et désignés par les numéros Trente-quatre, Trente-cinq, Trente-six, Trente-sept, Trente-huit et Trente-neuf de l'îlet No Vingt-Un, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Sixième et Quinze en Broad.
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—19,25,avr 1,2

PIERRE TISNÉ vs. JEAN AURIANNE.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,361.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI deux d'avril, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:
1° Trois portions de terre sises au Troisième District, sur le Chemin de Gentilly [illegible]
2° Une autre portion de terre sise au même District sur le Chemin de Gentilly [illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mars—15—av 1,2,16

JOHN R. CLAY vs CHARLES OMER DE LIVAUDAIS
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,372—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, deux d'avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Dauphine et Bourbon [illegible]
Le dit terrain ayant trente pieds neuf pouces [illegible]
La propriété ci-dessus décrite appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Lebreton, suivant acte [illegible] du 22 juillet 1867.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 mars—15,23—1,2,16 avril

Le plus Grand Progrès du Siècle.
$500,000
TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.
$100,000 pour $10 seulement.
En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 12 mars 1872, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Il aura lieu au Library Hall, à Louisville, Ky., le
Mardi, 8 Avril 1873.
[illegible]
LISTE DES CADEAUX:
[illegible]
Total, 10,000 Cadeaux, tous en argent $500,000
[illegible]
THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.
S'adresser à R. FRANK MOORE, Au Bureau de la Hesselberger Life Insurance Company, No 14 rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS
Vente temporaire, à crédit et sans réserve, de 1000 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR LOUIS STERN & BROS. — M. STERN, Encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 19 Mars 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres — sans limite en réserve —
1000 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, pour hommes, jeunes garçons, dames et demoiselles.
— Egalement —
Le fonds d'un magasin de détail.
Conditions—Au-dessous de $300, comptant; au-dessus de $300 et au dessous de $600, soixante jours; au-dessus de $600 et au-dessous de $1000, quatre-vingt-dix jours; au-dessus de $1000, quatre mois—En billets endossés en ville à satisfaction. 16 mars

PAR VINCENT & CO
Marchandises sèches, Lingerie, &c.
PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane, — MARDI, 18 mars 1873, à 10 heures, il sera vendu,—
200 lots marchandises sèches étrangères et américaines—grand assortiment de choix;
200 lots lingerie, articles de fantaisie, etc.
— Egalement —
2 balles coutil à matelas, avarié. 16 mars

PAR D. R. MORPHY.
Vente de Quincaillerie, Articles d'étagères, Vernis de voitures et autres, Comptoirs, Etagères, &c., par ordre de John D. McGlincy, trustee.
PAR D. R. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. — Il sera vendu le JEUDI, 20 mars 1873, à 11 heures du matin, sans réserve, à l'ancien magasin de MM. A. Hacker & Co, No 175 de la rue d'Orléans, et No 309 de la rue St-Pierre—
Un grand assortiment général de quincaillerie et d'articles d'étagères.
Egalement—une magnifique variété de vernis fins à voitures et autres; comptoirs, étagères, &c. Conditions—Comptant. 16mars

PAR NASH & HODGSON.
Grande Vente de Propriétés Foncières.
Magasin en briques No. 22 rue Orléans, vis-à-vis de la place St. Antoine.
Quatre jolis cottages en bois et un terrain rue, Nos. 412, 414, 416, 418 et 420 rue Robertson, près du marché de l'Avenue St. Bernard.
Quatre beaux Terrains pour bâtir, au coin des rues Claiborne et Union.
A longs termes et intérêt modique.
Sans réserve à l'enchère publique.
PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau No 8 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 22 mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants de la rue St. Charles, sans limite en réserve, il sera vendu—
Propriété du Second District.
1.—Cette jolie maison en briques, à deux étages, au No. 22 de la rue Orléans, faisant face à la place St. Antoine, derrière la cathédrale, entre les rues Royale et Chartres, contenant une grande chambre et vaste corridor, en bas et en haut; le terrain mesurant 23 pieds 8 pouces de face à la place St. Antoine, sur une profondeur de 22 pieds 11 pouces, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 10 mars 1874.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt.
Propriétés au Troisième District.
2.—Trois terrains de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Annette et l'Avenue St. Bernard, [illegible]
3. Quatre terrains de valeur dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Prosper, Union et Française, [illegible]
Conditions.—Un tiers comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans [illegible]
Actes de vente, pardevant notaires devant être nommés, aux frais de l'acquéreur, et comprenant les taxes de l'année courante 1873. 16mars—15d)

PAR ALFRED BOULIGNY.
BELLE RÉSIDENCE AU COIN DES RUES DAUPHINE ET ORLÉANS.
MAISON DANS LA RUE ST-LOUIS, ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
TERRAINS DANS LES RUES TOULOUSE ET ST-PIERRE,
DEUX ILETS DE TERRE A VERSAILLES, DANS LA PAROISSE ST-BERNARD.
SUCCESSION DE J. B. LEPRETRE ET DE Mve VEUVE J. B. LEPRETRE.—No 34,362.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.—Bureau, No. 16 de la rue Carondelet.—Il sera vendu le JEUDI 20 mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District [illegible]
1°—UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Orléans et St-Pierre. [illegible]
2°—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, St-Louis, Bourbon et Toulouse. [illegible]
3° UN TERRAIN situé dans le même District [illegible]
4° DEUX CERTAINS ILETS DE TERRE situés dans la ville de Versailles, dans la paroisse St-Bernard [illegible]
Termes et Conditions — Un tiers comptant. [illegible]
Les actes de vente passés par A. Pitot, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.
CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et de TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais pas moins de trente jours.
Nlle-Orléans, 20 fév, 1873. 21 fév—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
— Egalement —
200 lots Lingerie fine.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No. 36 de la rue de Chartres. — MARDI, 18 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Balmorals, matchless, Oxford ties, guêtres Congrès, bottes grain et peau de veau, polkas, brodequins, russettes, polkas russette, bottes grain de chasseurs, pantoufles, &c., pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons;
Guêtres Congrès, balmorals poissons, bottes à boutons; pantoufles Croquet, peau de chevreau et toile; polkas, Jenny Linde, &c., pour femmes et demoiselles.
—Egalement—
250 lots de linge fin de clientèle—articles de clientèle—formant un bel assortiment pour le détail de la ville et celui de la campagne.
Conditions, à la vente. 16mars

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres. — MERCREDI, 19 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, à crédit sans aucune réserve quelconque—
Linons toile et Unions,
Toile du Nord et ginghams,
Mousselines blanches et jaconats,
[illegible]
Linons Victoria Bishop,
Galeries et alpacas noirs,
Toiles et piqués blancs,
Coutils et blanc et en couleur,
Ginghams fil et ginga en coton,
Mouchoirs de fil et 25 pouces,
Toile et coton à moustiquaires,
Coton blanc et coton écru,
Cotonnades, jeans et tweeds,
Couvertes et draps.
— Egalement —
100 douzaines bonneterie assortie, pour hommes et femmes, [illegible]
Conditions libérales à la vente. 16 mars

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE ET A CRÉDIT, DE Fusils de chasse à deux coups et Lefaucheux.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO., A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 21 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, à crédit, au magasin No 36 de la rue de Chartres, cela libéral—
1,000 fusils de chasse, à deux coups et Lefaucheux, des meilleurs qualités, importés récemment et qui seront tous vendus sans aucune réserve quelconque, à un crédit libéral.
Le crédit magasin est à louer.
Conditions libérales à la vente. 16 mars

PAR S. GUINAULT.
Maison en briques, d'encoignure, et deux Terrains contigus sur la rue Bagatelle.
—Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mars 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un LOT DE TERRE, formant encoignure des rues Bagatelle et Girod, mesurant 46 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 87 pieds de face à la rue Girod; ensemble une maison en briques de six chambres, avec corridor ou corridor en centre, citerne, &c. Le tout divisé en deux logements.
Le propriétaire occupe une partie de la maison, et l'autre est de louer par mois.
Un LOT DE TERRE contigu au précédent mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 87 pieds de profondeur; ensemble un hangar, latrines, puits, &c.
Un autre LOT DE TERRE, contigu au précédent, mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur sur la rue Girod, de la d'élargissement de quatre pieds sur une seconde profondeur sur la ligne parallèle aux rues Girod, St. Jean Baptiste ou Robertson; ensemble une maison en bois, contenant quatre chambres, puits, &c. Loué $12 par mois. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.
Acte de vente pardevant O. Drouet, Not. Pub., aux frais des acquéreurs, y compris les taxes de 1871 et 1872, qui seront payées en sus du prix d'adjudication, l'acheteur se conformant aux clauses pénales d'usage. 16 mars—

Deux Propriétés rue de l'Union, près de la rue de l'Esplanade.
PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mars 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
UN LOT DE TERRE mesurant plus ou moins, 31 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Union, sur vingt 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur, entre les rues Casacalvo et Royale à Grande-Hommes ou Dauphine. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant dix pièces, dont deux dans les mansardes, portes à coulisses de chaque côté, cuisine double, hangar pour le bois, citerne, latrines, etc.
UN AUTRE LOT DE TERRE attenant au précédent, mesurant plus ou moins, 29 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Union, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur, plus ou moins. Ensemble une maison de quatre chambres avec grande bâtisse à l'usage d'une manufacture de bains, citerne, etc.
Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de un et deux ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes de 1872. Les acquéreurs se soumettront aux clauses pénales d'usage. 16mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Vente péremptoire, à l'encan, de quarante bons Terrains pour bâtir, situés dans le Premier District, formant près de deux îlets de terre, faisant face aux rues Gasquet, Palmyre, Banks, Tonti et Rocheblave, près la gare des chars à cheval de la rue de la Commune.
Un cinquième comptant, et 4 ans de crédit. Pour le compte de la succession de feu John Gauche.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 12 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de feu John Gauche, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1° ONZE TERRAINS de prix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. [illegible]
2° VINGT-CINQ TERRAINS de prix, pour bâtir, — situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Banks, Rocheblave et Tonti. [illegible]
La Gare de la Compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne est située dans l'îlet qui touche à l'îlet décrit en dernier lieu. [illegible]
Conditions.—Un cinquième comptant; le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. [illegible]
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant A. Dreyfous, notaire public.
15 mars—15,16,22,29,30,30—5 av jusq. à la date

Vente péremptoire, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, de la maison en briques, basse et à mansarde, bien connue, agréable, dans une portion centrale, l'ancienne résidence du Dr. J. B. Beugnot et du Dr. Tricon, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.
PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureaux: No 17 de l'Exchange Place, SAMEDI, 29 mars 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte d'un propriétaire absent,—
La résidence, bien connue, de médecins—formant l'angle des rues Bourgogne et St-Louis, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Louis, Bourgogne et Conti. [illegible]
La propriété a toujours été occupée par des médecins; elle est bien connue comme résidence des Docteurs Beugnot et Tricon.
Conditions.—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit [illegible]
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducros, notaire public.
22 mars—17 18 29—jan la date

Beaux Meubles de salle à manger, de salon et de vestibule, en bois de chêne sculpté; meubles de salle et de chambres à coucher, en bois de rose et en acajou; rideaux brocatelle soie; glaces riches de cheminées; pendules françaises en bronze; installations de gaz et chandeliers; verrerie et porcelaine; un piano de premier ordre. Le tout sans réserve, pour le compte d'un propriétaire absent.
PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place, MERCREDI, 26 mars 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, dans la résidence de feu Dr. J. B. Beugnot, située à l'angle des rues St. Louis et Bourgogne— [illegible]
Et un piano "Erard" à queue, de premier ordre: Gravures et une variété d'objets de ménage utiles.
Les catalogues donnant une description des mobiliers seront prêts, aux bureaux des encanteurs, le samedi, 15 du courant. [illegible]
Conditions—comptant, avant la livraison. [illegible]

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 167 de la rue du Canal, et voie ce qu'il y a de grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus facile à [illegible] BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des prix [illegible]